

**Direction départementale des territoires
du Haut-Rhin**

Service eau, environnement et espaces naturels

Colmar, le 24 AVR. 2019

**Projet d'arrêté prescrivant une mise en
demeure de réduire les populations de
sangliers et des opérations de destruction à
tir de sangliers sur le territoire des
communes et des lots de chasse des
groupements d'intérêt cynégétique**
Consultation du public
du 25/04/2019 au 24/05/2019

La présente consultation du public concerne le projet d'arrêté préfectoral prescrivant une mise en demeure de réduire les populations de sangliers et des opérations de destruction à tir de sangliers sur le territoire des communes et des lots de chasse des groupements d'intérêt cynégétique.

Ce projet intervient suite à la demande du fonds départemental d'indemnisation des dégâts de sangliers du Haut-Rhin et à l'avis de la fédération départementale des chasseurs du Haut-Rhin, exprimés lors de la session du 03 avril 2019 de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage.

En raison de la hausse alarmante des dégâts de sangliers notamment en secteur de la montagne et par ailleurs de la proximité géographique de la peste porcine africaine et de ses conséquences, il apparaît urgent de réduire les populations de sangliers et de maîtriser les dégâts dans les espaces agricoles cultivés sur un certain nombre de secteurs cynégétiques.

Ce projet est soumis à la consultation du public par mise en ligne sur le site internet de l'État.

Le public peut formuler ses observations :

- par voie postale, à la direction départementale des territoires du haut-Rhin, service eau, environnement et espaces naturels, cité administrative, bâtiment tour, 3 rue Fleischhauer 68026 COLMAR Cedex,
- par courriel à : ddt-seeen-bncf@haut-rhin.gouv.fr

L'adjoint au directeur départemental des territoires,
Chef du service eau, environnement et espaces naturels

Pierre SCHERRER

